



**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 527 du 20 mars 2024**

**Attributions des ministres Prisca THEVENOT et Sarah El HAÏRY**

[Décret n° 2024-178 du 6 mars 2024 modifiant le décret n° 2024-69 du 2 février 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049246065) relatif aux attributions de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

Journal officiel du 8 mars 2024

L'article 1er du 2 février 2024 susvisé est ainsi modifié :
1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I.-» ;
2° Il est complété par un II ainsi rédigé :
« II.-Par délégation du Premier ministre, Mme Prisca THEVENOT, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement, élabore et met en œuvre, en lien avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la politique du Gouvernement en faveur du développement de la vie associative.
« Elle travaille, en lien avec les ministres compétents, à l'animation des réseaux associatifs. »

 [Décret n° 2024-189 du 6 mars 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049246297) relatif aux attributions de la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles

Journal officiel du 8 mars 2024

Mme Sarah El HAÏRY, ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, connaît de toutes les affaires relatives à l'enfance, la jeunesse et les familles, que lui confient la ministre du travail, de la santé et des solidarités, la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le garde des sceaux, ministre de la justice.
Elle accomplit toute autre mission que lui confient la ministre du travail, de la santé et des solidarités, la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le garde des sceaux, ministre de la justice.